

B.U.T. GEII

Génie Électrique et Informatique Industrielle

ORGANISATION ANNUELLE

- 30 semaines en entreprise
- 22 semaines à l'IUT
- De septembre à mars : 4 périodes en entreprise de 2 à 3 semaines consécutives
- A partir d'avril : en entreprise jusque fin août
- Etre suivi par un tuteur pédagogique et un maître d'apprentissage

LIEU DE LA FORMATION

IUT HENRI POINCARÉ DE LONGWY
Département GEII

186 rue de Lorraine
54 400 COSNES ET ROMAIN

CONTRAT

Durée : 2 ans (B.U.T.2 et B.U.T.3)

Du 1 septembre au 31 août

Etre âgé de moins de 30 ans



RÉMUNÉRATION

- Salaire brut = salaire net
- Pas de charge sociale
- L'apprenti bénéficie des mêmes droits que tout salarié en CDD
- Charges patronnales 1,55%

AGE DE L' APPRENTI	2 ème année de contrat	3 ème année de contrat
	% SMIC BRUT	% SMIC BRUT
16 à 17 ans	39 %	55 %
18 à 20 ans	51 %	67%
21 à 25 ans	61 %	78 %
26 ans et plus	100%	100%

DROITS DE L'APPRENTI

- Percevoir un salaire
- Bénéficier du statut de salarié
- Etudes gratuites (sauf CVEC)
- Bénéficier des congés payés
- Etre suivi par un tuteur pédagogique et un maître d'apprentissage
- Suivre les mêmes enseignements du coeur de métier que les étudiants en Formation initiale

DEVOIRS DE L'APPRENTI

- S'inscrire à l'Université
- Respecter le règlement interne de l'entreprise et de l'établissement de formation
- Effectuer les tâches confiées par l'entreprise
- Suivre les cours et satisfaire aux contrôles des connaissances

PROFIL DE L'ÉTUDIANT

Un étudiant de B.U.T. GEII est un futur cadre intermédiaire capable de mettre en place et gérer des installations électriques, de concevoir, réaliser, programmer et maintenir des cartes électroniques fixes ou embarquées (automobile, avionique, robotique, etc.), d'automatiser et de contrôler des processus industriels ainsi que de créer des interfaces homme machine (IHM). Nos étudiants peuvent aussi analyser et développer des systèmes de traitement et de transmission de l'information.

Les compétences visées devraient leur permettre d'œuvrer dans les domaines de la ville et de l'industrie du futur, des réseaux intelligents et connectés, des transports et de l'électromobilité, de l'aéronautique, des énergies renouvelables, de la santé, de l'audiovisuel, du spatial, etc.

SUIVI DE L'APPRENTI

En entreprise

Maître d'apprentissage

- Suivre régulièrement l'alternant
- Renseigner la fiche d'évaluation
- Participer à la formation de l'alternant
- Participer à la soutenance orale

A l'IUT

Tuteur pédagogique

- Effectuer 2 à 3 visites par an
- Renseigner le carnet de l'alternant
- Rester à l'écoute des besoins de l'entreprise
- Adapter une partie du contenu de la formation

INTÉRÊTS

- Entreprise : Elle forme l'apprenti à ses méthodes de travail et bénéficie d'aides financières liées au contrat d'apprentissage
- Apprenti : Salarié de l'entreprise, il construit son expérience professionnelle

TEMOIGNAGE



Suivre la formation en apprentissage me permet d'être dans le milieu professionnel, d'apprendre un métier et d'avoir un salaire. J'acquiers de nouvelles compétences. Je fais le lien entre ce que j'apprends à l'IUT et le concret de l'entreprise, cela me permet de mieux comprendre et d'avoir un bagage technique concret.

Il faut bien choisir l'entreprise en lien avec le milieu qui nous intéresse et ne pas avoir peur de poser des questions, il faut s'investir à fond.

Mathieu BOUS



CONTACTS

IUT Henri Poincaré de Longwy

Marouane ALMA
Chef du département GEII
03 72 74 99 46
iutlongwy-geii-chef@univ-lorraine.fr

Ali ZEMOUCHÉ
Responsable de l'alternance GEII
iutlongwy-geii-app@univ-lorraine.fr

CFA de l'Université de Lorraine

Francis BORGHESI
03 72 74 04 21
cfa-contact@univ-lorraine.fr

www.iut-longwy.univ-lorraine.fr

cfa.univ-lorraine.fr

